



La Chronique de CORBY

L'année 2005 touche à sa fin. Encore une année bien remplie pour la municipalité qui vous communique, ci-après, les dossiers importants qui l'ont occupée tout au long de cet exercice.

Dicastère de l'administration générale et des finances par M. Bernard Flaction, Syndic

Finances

Au niveau des comptes, l'année 2005 fut, jusqu'à ce jour, une année relativement tranquille, sans imprévu notable.

Participation financière des communes au déficit de l'Etat

En ce qui concerne le budget 2006, la participation financière des communes au déficit du canton, à raison de 28 millions, fr. 5.-- par habitant, nous préoccupe fortement. Vous avez certainement suivi cette affaire dans la presse.

Projet de loi sur l'accueil de jour des enfants

Projet de loi sur l'accueil de jour des enfants. Chaque commune devra participer pour un montant de fr. 5.-- par habitant. Le but : créer 2'500 places supplémentaires pour l'accueil familial, préscolaire et parascolaire prévu dans la nouvelle constitution.

Fusion de communes

La fusion de communes est un sujet d'actualité cantonale. De plus en plus de personnes en parlent. Ce dossier est largement mis sous pression par nos élus cantonaux.

Découpage des districts

Découpage territorial. La consultation de ce dossier s'est terminée le 30 septembre 2005. Les communes avaient la possibilité de répondre à un questionnaire pour émettre leurs vœux; 8 ou 10 districts. Il semblerait que la solution de 10 districts sera retenue. Le Conseil d'Etat a lui aussi proposé sa solution, soit un démantèlement total des districts actuels, proposition relativement incohérente, juste pour semer le trouble et provoquer un tollé général.

Plan directeur

Le plan directeur cantonal est en consultation jusqu'à fin décembre 2005. Son entrée en vigueur est prévue en 2007. En résumé et dans les grandes lignes, ce nouveau plan directeur va dynamiser la vitalité du canton, la qualité du cadre de vie et la solidarité cantonale. Ces dernières décennies, la majorité des nouveaux habitants du canton s'est établie en périphérie des villes. Afin d'inverser cette tendance, le canton entend améliorer l'attractivité des centres, notamment en exploitant mieux leurs zones à bâtir. Ce qui veut dire clairement que les communes de l'arrière-pays comme la nôtre, seront dans l'impossibilité à l'avenir de se développer, voire même de changer l'affectation des zones (zones intermédiaires). En 2020, le canton de Vaud aura accueilli 100'000 habitants supplémentaires.

Police 2000

Police 2000 fait couler beaucoup d'encre. En principe, le Conseil d'Etat se prononcera encore cet automne sur les modifications légales d'introduction de Police 2000, le Grand Conseil devrait en débattre au printemps.

Voilà cinq éléments importants que nous avons affrontés durant l'année écoulée. Imaginez notre canton, financièrement outrageusement endetté, en contradiction avec la constitution, nous imposer une ligne directrice ferme dans le seul objectif d'éponger sa dette sur le dos du contribuable et sans chercher de solution interne. En plus, il faut imaginer une nouvelle perte d'autonomie flagrante pour certaines communes. Peut-on parler encore de démocratie, nous pouvons en douter.

Pour éviter un blocage certain, la municipalité étudie actuellement la possibilité d'un changement partiel, voire la révision de son plan des zones, relativement âgé il est vrai, pour que notre commune puisse, à l'avenir, répondre harmonieusement aux demandes de constructions de plus en plus nombreuses qui nous parviennent.

* * *

Dicastère des eaux, de l'épuration, de la déchetterie et de l'environnement par M. Pierre Viquerat, Municipal

Eau potable

Les bornes hydrantes de défense incendie ont été numérotées et un plan sera prochainement affiché au local du feu.

Trente compteurs d'eau ont été changés en mars dernier. Le remplacement des plus anciens se poursuivra l'année prochaine. Certains de ces compteurs avaient plus de 40 ans alors qu'ils sont garantis pour 15 ans. Leur état de vieillesse ne pouvait profiter qu'à vous, acheteurs d'eau, c'est pourquoi il y aura peut-être quelques surprises avec les nouveaux.

Epuration

Les analyses effectuées régulièrement donnent toujours de bons résultats.

Nous avons obtenu du Service des eaux sols et assainissement, une prolongation de l'autorisation d'épandage des boues d'épuration jusqu'en 2008, délai qui nous permettra de trouver un système adéquat pour le séchage de ces boues.

PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)

Le Bureau d'ingénieurs-géomètres Jaquier-Pointet a terminé les relevés sur le terrain. Un dossier nous sera remis afin que nous puissions le faire approuver par le Service des eaux, sols et assainissement.

Parallèlement à ce travail, tous nos plans seront informatisés.

Déchetterie

La benne de papier a été livrée à Utzenstorf. Nous vous communiquons les résultats à la page "Déchetterie". Nous remercions la population qui a fourni un effort extraordinaire pour le tri du papier et du carton.

* * *

Dicastère des forêts par M. Pierre-André Tanner, Municipal

Exploitation

Durant l'hiver 2004-2005, nous avons exploité les bois suivants; 450 m³ au fond du Paudex; 250 m³ derrière le Signal; 160 m³ aux Novallus; 300 m³ sur les Fours; 80 m³ à Valangin; 140 m³ en éclaircie au fond de la Crausaz et 150 m³ de bostrychés.

La vente des feuillus a été faite par le biais d'une vente par soumission, hors Association Forestière Vaudoise. Les résultats ne sont pas significativement plus élevés, mais proposent de nouvelles possibilités.

Plantations 2005

Sur une surface de 88 ares, 840 plants de résineux et 1'150 plants de feuillus ont été mis en place aux Novallus, à la Baumaz et aux Granges-de-Gossens.

Soins culturaux, 3,05 ha et 6,58 ha de fauchage de plantations à la Crausaz, au chemin romain, en Crével et au chemin de la Chavanne.

Effor 2 bis, gestion des forêts

Normalement en cours, les contrats sont signés.

Plan de gestion

Les nouvelles possibilités d'exploitation sont à la baisse. Elles passent de 1'400 m³ à 1'000 m³.

Martelage

Le 21 septembre, en présence du Garde forestier, nous avons martelé 223 m³ au Signal; 390 m³ aux Novalluz; 146 m³ dans les Côtes de la Baumaz et 175 m³ aux Granges-de-Gossens.

Bois de feu

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu sont priées de contacter directement M. Pierre-André Tanner (tél. 024 433 15 23).

* * *

Dicastère des bâtiments, police des constructions, écoles, défense civile et assurances sociales par M. Didier Flaction, Municipal

Ecoles

Le Conseil exécutif d'Yvonand a, sur demande des communes faisant partie de l'établissement, étudié une possibilité de créer une association intercommunale regroupant le primaire et le secondaire. Cette étude s'est faite sur la base des associations existantes de Payerne et de Grandson. Après plusieurs séances, une ébauche d'un règlement et de statuts de l'ASIYE (Association scolaire intercommunale d'Yvonand et environs) a été soumise aux communes concernées. Ils seront soumis aux conseils généraux et communaux puis au canton, pour approbation.

Bâtiments

Quelques barrières de la cour du collège ont été changées et la suite se fera l'année prochaine. La mise à l'enquête publique des travaux d'agrandissement et de transformation de la grande salle est ouverte du 2 au 22 décembre 2005. Dans ce bâtiment, des travaux ont dû être effectués pour le remplacement des conduites du chauffage.

Régionalisation de l'action sociale

Le regroupement des agences communales d'assurances sociales s'est terminé au début de l'été. Malheureusement, durant cette année, la régionalisation de l'action sociale a constaté, avec regret, que la morosité économique a causé une forte augmentation des dossiers sociaux.

Protection civile

L'organisation de la protection civile remplit pleinement sa fonction. Avec un coût par habitant de fr. 13.35 pour l'année 2005 et de fr. 13.59 pour 2006, cet organisme répond pleinement aux attentes des communes.

* * *

Dicastère des travaux - routes, canalisations, parc, cimetière et éclairage public par M. Fabrice Tanner, Municipal

Routes

Depuis juillet dernier, les priorités de droite et les cédez le passage de la rue principale de notre village, ainsi que les arrêts de bus, ont été marqués. Ces aménagements permettent de sécuriser certains endroits et de ralentir la vitesse des véhicules.

Un radar d'information sera posé dans le courant du printemps prochain, au bas du village. Ce radar permet de voir instantanément à quelle vitesse nous roulons et, ainsi, de sensibiliser les automobilistes aux vitesses excessives à l'intérieur du village.

Les travaux de réfection et de correction de la route cantonale, tronçon "Moulin du Pont"-Donneloye, sont en cours. La première étape consiste à aménager la route avant le pont, côté Cronay, la croisée en direction de Gossens et la place de rebroussement. Cette place servira également d'arrêt de bus pour les cars postaux tant en direction d'Yverdon qu'en direction de Thierrens. Normalement, les travaux se poursuivront en direction de Donneloye l'année prochaine.

* * * * *

Décisions prises par le Conseil général dans ses séances des 12 septembre et 11 novembre 2005

Arrêté d'imposition pour l'année 2006

Dans sa séance du 11 novembre 2005, le Conseil général a adopté l'arrêté d'imposition pour l'année 2006.

Le taux d'imposition pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers, l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales, l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise, est reconduit sans changement, soit au taux communal de 85 % de l'impôt cantonal de base.

Les autres impôts sont également reconduits sans changement par rapport à l'année 2005.

* * * * *

Budget 2006

Dans sa séance du 11 novembre 2005, le Conseil général de Cronay a adopté le budget de l'année 2006 qui présente un excédent des charges de fr. 102'070.00 pour des totaux égaux de fr. 1'007'223.00.

* * * * *

Travaux d'agrandissement et de réfection de la grande salle

Dans sa séance du 12 septembre 2005, le Conseil général a autorisé la municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'agrandissement de la grande salle, à ouvrir un compte de construction d'un montant de fr. 645'000.--, auprès de la Banque Cantonale Vaudoise pour le financement de ces travaux et à prélever un montant de fr. 200'000.-- de fonds propres sur la trésorerie communale.

Cette grande salle, construite dans le milieu des années 1970, a été inaugurée et mise en service en 1977, soit il y a près de 30 ans.

Depuis, aucun travail important d'entretien ou de réfection n'a été entrepris. Une réfection s'avère donc absolument nécessaire.

Après étude et recherche de plusieurs solutions, en collaboration avec la commission et le bureau d'architecture, la municipalité a opté pour le projet avec construction d'une annexe sur la façade ouest avec un emplacement pour le rangement du matériel et un office pour la distribution de boissons.

Travaux projetés

Nous vous présentons ci-après les travaux projetés.

Rez inférieur

- Aménagement d'une cuisine bien équipée afin de permettre une bonne utilisation de la salle existante pour les réceptions, fêtes de familles et assemblées locales ou régionales.
- Création d'un WC pour handicapés.
- Rafraîchissement des sanitaires existants.
- Installation d'un système de traitement des eaux usées par séparateur des graisses et amélioration des conduites des eaux usées.
- Remplacement de la chaudière.

Rez supérieur

- Agrandissement de la salle par une annexe sur le côté ouest.
- Création de locaux de rangement et d'un office pour distribution des boissons.
- Amélioration de la répartition de la lumière par la création de fenêtres et par des vitrages en toiture.
- Modification de la distribution du chauffage.
- Installation de radiateurs.

Travaux extérieurs

- Aménagement des accès à l'annexe.

Devis

Le devis se présente comme suit :

Travaux au rez inférieur et technique :	fr.	356'000.--
Travaux au rez supérieur :	fr.	455'000.--
Taxes et frais :	fr.	34'000.--
		<hr/>
Total général :	fr.	845'000.--
		<hr/> <hr/>

Le projet est à l'enquête publique jusqu'au 22 décembre 2005. Les plans sont affichés à la salle de l'ancienne cure où ils peuvent être consultés librement.

* * * * *

Vente de la parcelle de terrain communal no 74

Dans sa séance du 12 septembre 2005, le Conseil général a autorisé la municipalité à mettre en vente et à vendre la parcelle communale no 74 d'une surface de 1'752 m2.

Disposant de locaux et bâtiments en suffisance, avec encore quelques réserves pour le cas où des locaux devraient être aménagés, la municipalité souhaite mettre en vente cette parcelle pour de la construction.

Cette décision est motivée par le fait qu'actuellement il y a une forte de demande de terrains pour la construction de logements. La réalisation de cette parcelle permettra également un léger développement de notre village.

La vente de cette parcelle pourrait rapporter à la commune un montant d'environ fr. 200'000.--, montant qui sera utilisé pour le financement des travaux de réfection de la grande salle.

Des projets sont à l'étude pour l'aménagement de cette parcelle.

Elections municipales

Les élections communales auront lieu le dimanche 12 mars 2006

Lors de la séance du Conseil général du 11 novembre 2005, les membres de la municipalité ont annoncé aux conseillères et conseillers leur décision quant à leur représentation ou non pour la prochaine législature.

M. Bernard Flaction, Syndic, a décidé de se retirer à la fin de la législature, soit au 30 juin 2006.

Entré à la municipalité en 1981, il a siégé comme municipal jusqu'en juin 1995. Puis, après une courte interruption, il y revient comme Syndic en automne 1998 pour y rester jusqu'à la fin de cette législature.

Les municipaux, Messieurs Pierre-André Tanner, Pierre Viquerat, Didier Flaction et Fabrice Tanner acceptent tous de se représenter lors des prochaines élections.

Dépôt des listes

Les listes de candidats doivent être remises au greffe municipal le lundi 23 janvier 2006 à 12 heures précises au plus tard.

L'envoi par la poste, par fax ou par courrier électronique n'est pas admis.

Signataires (parrains)

Toute liste de candidature doit être signée par 3 électeurs avec indication des nom, prénom, date de naissance, lieu d'origine, profession et domicile.

Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats, ni retirer sa signature une fois la liste déposée.

Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.

Candidat(s) - candidate(s)

Sont éligibles :

- tous les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrits au rôle des électeurs ;
- tous les citoyens étrangers, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui remplissent les conditions légales (art. 5 LEDP), qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrits au rôle des électeurs.

NB/ On peut être candidat si les conditions ne sont pas encore remplies au moment du dépôt de la liste mais qu'elles le seront le 12 mars (voir aussi l'article 13, dernier alinéa de l'arrêté de convocation)

Ne sont pas éligibles :

- Les citoyens interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit (article 369 du Code civil).

Incompatibilités :

Les membres du personnel communal ne peuvent faire partie de la municipalité (art. 49 LC).

Ne peuvent être simultanément membres de la municipalité, les conjoints, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs (art. 48 LC).

Durée du mandat : 5 ans (du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011).

Des listes sont à disposition au greffe municipal.

Déroulement des élections

Les élections communales auront lieu le dimanche 12 mars 2006

- Election de la municipalité (1^{er} et 2^{ème} tour)
- Election du syndic (1^{er} et 2^{ème} tour)

Pour le 1^{er} tour de l'élection de la municipalité, vous recevrez à votre domicile le matériel de vote comprenant les listes (liste des candidats et liste blanche), les directives communales, l'enveloppe de vote, la carte de vote et l'enveloppe de transmission.

Le vote par correspondance s'effectue comme d'habitude.

Important !!!

Pour le 2^{ème} tour et les tours suivants, cas échéant, vous ne recevrez pas de matériel de vote. Le matériel sera disponible au bureau de vote (salle de l'ancienne cure, en face de l'église) où vous devrez vous rendre pour effectuer votre vote.

A la fin de chaque tour, les résultats seront affichés au pilier public et proclamés à la grande salle où un apéritif sera organisé pour permettre à chacune et à chacun de suivre ces élections "en direct".

Une nouveauté lors de ces élections. Une fois la municipalité nommée, l'élection du Syndic pourra être une élection tacite s'il n'y a qu'une seule candidature déposée dans le délai imparti.

D'autres informations vous parviendront en temps opportun. Le greffe municipal reste à votre disposition pour toutes questions ou toutes informations.

Médecin de garde

Dans le Corby no 6 de décembre 2004, nous vous rappelions le numéro de téléphone de la centrale des médecins de garde.

Ce numéro a changé et nous vous communiquons ci-dessous le nouveau numéro à composer.

Centrale des médecins de garde 0848 133 133

Comment ça marche ?

En cas de problème de santé de faible ou de moyenne gravité, la personne concernée est invitée à commencer par essayer de joindre son médecin traitant. Si elle n'arrive pas à le joindre, (soir, week-end et jours fériés ...), elle peut composer le **0848 133 133** (24 h. sur 24) où une infirmière lui permettra d'atteindre le médecin de garde le plus proche qui peut alors recevoir à son cabinet, se déplacer le cas échéant ou prodiguer des conseils par téléphone.

Si il y a une urgence vitale, c'est toujours le **144** qu'il faut appeler.

Déchetterie

Nous vous communiquons l'horaire de la déchetterie durant les Fêtes de fin d'année

- **la déchetterie sera fermée le samedi 24 décembre 2005.**

Ouverture durant les Fêtes

- **mercredi 21 décembre 2005 de 17 h.00 à 18 h.00**
- **mercredi 28 décembre 2005 de 17 h.00 à 18 h.00**
- **samedi 31 décembre 2005 de 9 h.00 à 11 h.00**
- **mercredi 4 janvier 2006 de 17 h.00 à 18 h.00.**

Nous vous communiquons ci-dessous quelques résultats et comparaisons des quantités par habitant et par filière pour 2003 et 2004 pour notre commune par rapport au Périmètre du Nord Vaudois (PNV)

	2003	2004	PNV 2004
Urbains incinérables	108.1 kilos/hab.	97.7 kilos/hab.	148.4 kilos/hab.
Encombrants	29,4 kilos/hab.	27.2 kilos/hab.	34.6 kilos/hab.
Papier-carton	61.3 kilos/hab.	67.6 kilos/hab.	56.3 kilos/hab.
Verre	58.9 kilos/hab.	60.6 kilos/hab.	42.0 kilos/hab.

Ce tableau montre que le volume des incinérables et des encombrants diminue légèrement alors que le volume du papier-carton et du verre augmente sensiblement, ce qui nous amène à la conclusion que le tri sévère que vous effectuez porte ses fruits.

Le papier que nous avons livré début novembre à la fabrique d'Utzenstorf a été classé en qualité I, soit la meilleure qualité, et payé au meilleur prix, fr. 80.-- la tonne.

Nous vous remercions toutes et tous de l'effort fourni dans le tri, ce qui permet de modérer le coût de traitement des déchets.

Nous vous rappelons les heures d'ouverture de notre déchetterie (horaire selon le changement d'heure).

Horaire d'hiver

Mercredi de 17 h.00 à 18 h.00
Samedi de 9 h.00 à 11 h.00

Horaire d'été

Mercredi de 17 h.30 à 18 h.30
Samedi de 9 h.00 à 11 h.00

Nouvelle loi sur les produits toxiques

La nouvelle loi sur les produits toxiques est entrée en vigueur le 1^{er} août 2005.

Les changements fondamentaux de ce nouveau droit chimique sont :

- La suppression des autorisations pour le commerce des toxiques (autorisations générales, autorisations d'acquisition et fiches toxiques, voir dispositions transitoires, art. 10 de l'ordonnance du DFI sur les connaissances techniques requises)
- Les classes de toxicité et l'ancienne caractérisation (étiquetage avec bandes de couleurs) sont supprimées au bénéfice des pictogrammes adoptés par l'Union Européenne (pictogrammes de couleur orange avec phrases R et S)
- Les propriétés physico-chimiques et dangereuses pour l'environnement sont maintenant prises en considération.

Produits de nettoyage, détartrant, encre d'imprimante, insecticides : de nombreux produits chimiques nous simplifient la vie et sont devenus d'usage courant dans les ménages modernes.

La prudence est toutefois de mise lorsqu'on utilise des produits chimiques. Il est donc important de lire les informations figurant sur les emballages et les étiquettes, et de respecter les conseils de prudence.

Ci-dessous, les nouveaux symboles et indications de danger.

Du côté des sociétés

Les sociétés locales vous invitent à participer:

Au souper villageois du 1^{er} janvier 2006 avec terrine de canard, rôti de porc, fromage, dessert et café pour le prix de fr. 35.-- par adulte. Enfant, prix selon l'âge.

Animation et ambiance avec Phil Music

Inscription auprès de Madame Catherine Brodard, tél. 024 433 19 11

Loto vaudois du dimanche 22 janvier 2006

Toujours très attendu par les habitants de notre village et des environs, le loto des sociétés locales aura lieu le dimanche 22 janvier 2006, l'après-midi à 13 h. 45 et le soir à 19 h. 45 à la grande salle. **Système vaudois, premier tour gratuit**, tableau électronique avec Arthur, boucherie fraîche et fumée et de beaux lots à gagner. Venez nombreux soutenir les sociétés locales de votre commune.



**Le Chœur d'hommes Cronay-Donneloye
vous invite à sa saison 2005-2006**

Pour sa saison 2005-2006, le Chœur d'hommes Cronay-Donneloye, dirigé depuis 3 années par Madame Suzy Borel, figne son programme d'activité, dont voici, entre autres, quelques rendez-vous importants:

- **Dimanche matin 8 janvier 2006:** Concert dans les 2 EMS d'Yverdon.
- **Dimanche 15 janvier:** Participation au culte radiodiffusé depuis l'église de Cronay .
- **Samedi 22 avril: Soirée annuelle du Chœur d'hommes** avec, comme chaque année, deux sociétés invitées: un chœur mixte et un chœur d'hommes.
- **Dimanche 7 mai:** Concert du 74^{ème} Giron de la Menthue, à Yvonand.

Vous aimez chanter ailleurs que sous la douche ? Alors venez rejoindre les rangs de notre chorale: nous répétons le mardi soir à 20 h. au sous-sol de la grande salle, en alternant deux fois à Cronay et 1 fois à Donneloye. Nous nous réjouissons de vous accueillir et sommes certains que vous trouverez beaucoup de plaisir à participer à nos répétitions hebdomadaires et nos concerts.

Chanter est un bienfait pour la santé. Sa pratique apporte détente et bonne humeur, tout en cultivant l'amitié et la fraternité !

Calendrier des manifestations - 2005

Janvier 2006

Samedi 1 ^{er} janvier	Souper villageois
Dimanche 22 janvier	Loto de l'Union des Sociétés locales

Mars 2005

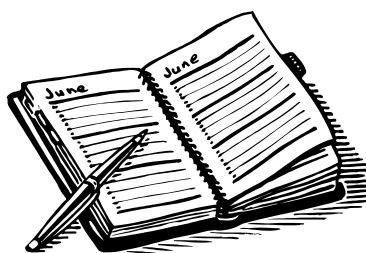
Dimanche 12 mars	Elections communales
------------------	----------------------

Avril 2005

Jeudi 13 avril	Bal de jeunesse
Samedi 16 avril	Fête de Pâques
Samedi 22 avril	Soirée du Chœur d'hommes

Mai 2005

Du 26 au 28 mai	Tour de Jeunesse
-----------------	------------------





A toutes et à tous nous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2006.

